

VINS DE **B**ANDOL

SNCF Réseau
Mission LNPCA
Les Docks
Atrium 10.4 10, place de la Joliette
BP 85404
13567 Marseille cedex 02

Le 23 Décembre 2020

Objet : Préservation des terres / vignes en AOC Bandol

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la phase de concertation complémentaire du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), l'Association des Vins de Bandol souhaite apporter sa contribution.

Nous demandons, dans le cas où le site de Saint Cyr sur Mer serait choisi, que le projet n'impacte pas les terres agricoles classées en AOC BANDOL.

Ces terres sont trop souvent mises à contribution dans les projets d'urbanisation qui sont malheureusement très nombreux sur notre territoire.

L'aire délimitée des Vins de Bandol date de 1941, et n'est pas transposable ailleurs, cela signifie que toute perte de surface est irréversible et que nous diminuons au fil du temps le potentiel de production pour les générations à venir.

Nous souhaitons donc que le projet qui nous a été présenté soit modifier en tant compte de nos remarques.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,

Cédric Gravier
Président des Vins de Bandol

